Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260326-2026_03_025-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 26 MARS 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	1	18	19

Date de la convocation : 18/03/2026
Date d'affichage : 19/03/2026

VOTE
A l'unanimité
Pour : **19**
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : DUPLESSIS Fabien

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le dix-huit mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, AMAND Erik, ANDRÉ Hervé, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, DUPLESSIS Fabien, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, KOWAL Lucie, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GUEN Sarah, LE GULUDEC Antoine, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.
Absents excusés 1 : GUYONVARCH David pouvoir à LE GULUDEC Antoine
Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-03-025

STRUCTURES DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET AUTRES ORGANISMES – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait lecture du bordereau suivant :

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il convient à l'assemblée délibérante de désigner les délégués de la commune au sein des différentes structures de coopération intercommunale et autres organismes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-18 et suivants ;
Vu la nécessité pour la commune d'assurer sa représentation au sein des différentes structures de coopération intercommunale et autres organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :
De désigner les représentants de la commune dans les structures de coopération intercommunale et autres organismes, conformément au tableau annexé à la présente délibération, précisant pour chaque structure :

- le nom de la structure / organisme
- le nom du représentant titulaire
- le nom du représentant suppléant (le cas échéant)

Article 2 :
Les représentants désignés exerceront leur mandat conformément aux statuts ou règlements de chaque structure et rendront compte au conseil municipal des décisions importantes ou des informations relatives à la participation de la commune.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260326-2026_03_025-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-03-025 - (2/2) **STRUCTURES DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET AUTRES ORGANISMES – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE**

Article 3 :
La présente délibération, ainsi que son annexe, sera transmise aux structures concernées et affichée en mairie conformément à la réglementation.

Article 4 :
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de toutes démarches nécessaires auprès des structures concernées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les représentants comme indiqué dans le tableau suivant :

Structures	Représentation	Nom	Fonction
Morbihan Energie	2 délégués titulaires	Jean-Pierre GOURDEN	Titulaire
		Pierre-Alain LOËZIC	Titulaire
Syndicat pour le ScoT	1 délégué titulaire	Jean-Pierre GOURDEN	Titulaire
	1 délégué suppléant	Ghislaine BROQUARD	Suppléant
Cap Autonomie Santé	1 représentant communal	Anne-Laure THOMAS	Représentante
Ensemble à domicile (Groupement de Coopération Médico- Social)	1 représentant communal titulaire	Véronique THOMAS	Représentante titulaire
	1 représentant communal suppléant	Sandrine HALLOIN	Suppléant
Centre National d'action Sociale	1 représentant des élus	Anne-Françoise LE BIHAN	Représentant
	1 représentant du personnel	Florence IRDEL	Représentant
Elus référent Sécurité Routière	1 délégué titulaire	Jean-Marie BLAYO	Titulaire
	1 délégué suppléant	François TRECANT	Suppléant
Conseiller Défense	1 délégué	Fabien DUPLESSIS	Délégué
Plan Infra Polmar/Orsec	1 représentant des élus	Fabien DUPLESSIS	Représentant
	1 représentant du personnel	Arnaud GASPAIS	Représentant
Ecole Sainte Anne	Représentant de la municipalité dans le cadre du contrat d'association	Véronique THOMAS	Représentante

Voté à l'unanimité des présents et représentés
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fabien DUPLESSIS **Jean-Pierre GOURDEN**

Nostang, le 26 mars 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)